



PREFECTURE DES VOSGES

**A R R E T E 303/2010/DDT**

**portant approbation du document d'objectifs  
du site Natura 2000 FR4100211 – Tourbière de la Bouyère.**

Le Préfet des Vosges,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** la directive n° 92/43/CEE du conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2, R.414-8 à 12 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 13 avril 2007 portant désignation du site FR4100211 – Tourbière de la Bouyère ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 3129/2008 du 7 novembre 2008 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR4100211 – Tourbière de la Bouyère ;

**Vu** les travaux du comité de pilotage du site et notamment sa réunion du 1 décembre 2008 portant avis favorable sur le document d'objectifs ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Vosges ;

**Arrête**

Art. 1. – Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100211 – Tourbière de la Bouyère annexé au présent arrêté est approuvé.

Art. 2. – Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100211 – Tourbière de la Bouyère est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes des Vosges concernées par le périmètre du site, tel que défini par l'arrêté ministériel susvisé du 13 avril 2007.

Art. 3. – Le Secrétaire Général de la Préfecture des Vosges, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine et le Directeur Départemental des Territoires des Vosges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter le présent arrêté.

Epinal, le

**25 AOUT 2010**

Le Préfet des Vosges,

**Dominique SORAIN**